

PRIX : 250 F CFA

CAN-2015: P.7

**Les remplaçants s'échauffent
après le hors-jeu du Maroc**

ECHOS

DU PAYS

Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyses et de publicité N° 202 du 13 Nov 2014

Marches du 21 novembre prochain, CAP 2015 contre UNIR : P.3

Vers la fin du monopole de la rue ?



Débats sur l'accès équitable aux médias d'Etat: P.3

Amener les médias officiels à donner la parole à tout le monde

Perspectives de développement du secteur privé:

La Société Financière Internationale s'engage à soutenir le Togo

P.6

Réunification de l'Allemagne : P.4

Il y a 25 ans, la chute du mur de la honte

Guichet Unique au Port Autonome de Lomé :

Les phases 2 et 3 désormais opérationnelles

La société d'Exploitation du Guichet Unique pour le Commerce Extérieur (SEGUCE-Togo) poursuit ses réformes à travers la mise en place de ses structures de contrôle. En effet après la première phase qui a été mise en marche il y a à peine deux mois avec succès, la nécessité est venue de poursuivre les autres étapes. La cérémonie de lancement des phases 2 et 3 a vu la participation de tous les acteurs concernés dont le commissariat des douanes et des droits indirects, le conseil national des chargeurs, la chambre de commerce et d'industrie du Togo, les manutentionnaires les transporteurs, les transitaires, les banques, etc. Dans son mot de bienvenue, le directeur de la SEGUCE-Togo a souligné que le Guichet Unique pour le Commerce Extérieur est une plateforme électronique dématérialisée, accessible 24h/24h par internet (ou réseau privé pour les acheteurs majeurs) et reliant entre eux tous les opérateurs et usagers intervenant dans les opérations de commerce. Dans son discours d'ouverture, le représentant de la Ministre du Commerce et de la Promotion



du Secteur Privé, Bamana Baromna, a témoigné sa gratitude aux plus hautes autorités du pays qui ne ménagent aucun effort pour l'aboutissement du projet de mise en place et d'exploitation du Guichet Unique pour le Commerce Extérieur, gage du développement économique et social du Togo. Pour cela elle a salué le travail accompli par les acteurs du commerce extérieur pour le compte de la première phase relative à l'import conteneur complet et qui a permis de poser les jalons du

démarrage des phases suivantes dont le lancement des phases 2 et 3 qui ont eu lieu ce 6 novembre 2014.

La première phase constitue en fait un succès qui confirme le bien-fondé de l'installation du guichet unique pour le Commerce Extérieur au Togo. A cet effet, le représentant de la Ministre du Commerce et de la promotion du Secteur Privé a pu se réjouir de la dynamique fructueuse qui anime aujourd'hui le Port Autonome de Lomé, le Commissariat des Douanes et droits Indirects et

tous les autres acteurs du commerce extérieur ainsi que leurs partenaires institutionnels et du monde économique dont la mobilisation et la conjugaison des efforts ont permis d'organiser une fois encore cette année, le lancement des phases 2 et 3 du Guichet unique pour le Commerce Extérieur au Togo. En effet, la phase 2 concerne le dégroupage BL, le transfert et dépotage de conteneurs en MAD et le traitement de véhicules vers les parcs et sortie. La phase 3 de ce processus concerne pour sa

part les transferts Vrac et conventionnel. Ces deux phases entrent dans la logique de répondre aux attentes très fortes des acteurs du commerce extérieur, en montrant concrètement à tous les partenaires économiques et commerciaux, la nécessaire cohérence entre, d'une part l'installation d'un guichet unique pour le commerce extérieur et, d'autres part, les besoins réels du développement économique et social tant à l'échelle de toute la nation qu'à celle des collectivités territoriales. La plateforme dématérialisée que constitue le système du Guichet unique pour le commerce extérieur, est un nouvel instrument, fort imaginaire et très fructueux, qui a fait ses preuves, car il permet de rassembler tous les acteurs de la communauté du commerce extérieur dans les échanges commerciaux d'où sortiront des avantages certains pour promouvoir et valoriser le secteur privé, moteur de la relance économique. Tous les opérateurs économiques sont ainsi invités à un travail soutenu pour la relance économique, surtout au moment où le Togo vient d'enregistrer une avancée remarquable dans le classement Doing Business publié le 29 octobre dernier.

Suite à la page 6

TOUR DE GARDE DES PHARMACIES DU 10 AU 17 NOV

BOULEVARD	Bd. Du 13 Janv. Doulassamé	22 21 65 49
BON PASTEUR	38, Av. Libération	22 21 13 67
BIOVA	Bd Houphouët Boigny	22 27 82 98
CHATEAU D'EAU	Près château d'eau de BE	22 21 57 51
ADJOLOLO	58, Rue Franz Joseph Strauss	22 21 05 13
STE MARIE	Face Super Marché Tokoin RAMCO	20 21 85 58
LUMEN	Route de Kpalimé près de Togo Boisson Cassablanca	23 38 68 36
JUSTINE	291 Bd des Armées-Toikoin Habitat	22 21 00 01
PROSPERITE	Bd Eyadema entre AUBA et la Direction de la DPJ	23 38 84 25
GBEZE	Boulevard Jean Paul II	22 26 32 61
PEUPLE	Marché Nukafu	22 26 84 22
NOTRE DAME	Hédjranawoe, Face a la piscine Atlantide	22 42 74 04
SAINT PIERRE	Sagboville Hédzranawoé, Boulevard Haho,	22 26 19 73
PHARMACIE 2000	Be Kpota près du Marché Djifa	22 70 01 69
CHRIST ROI	Kagomé	22 27 46 66
BETHEL	Route d'Adidogomé	22 25 23 70
DES ECOLES	Face Lycee Technique Adidogomé	22 51 75 75
SILOE	Carrefour Aflao Apedokoè Atigangomé	22 33 82 87
DU POINT E	Aflao Gakli dans le von de la pharmacie djidjolé	22 51 91 71
LE GALIEN	Rue Pavée Adidoadin	22 51 71 71
DELALI	Agoè cacavéli Face Cour d'Appel	22 25 06 90
VERTE	Face Ecole du Parti Klikamé	22 25 03 26
APOLLON	Face Complexe Makafui, Carrefour des Hirondelle, Avédji	22 31 01 07
LA GRACE	Près de l'Auberge Sahara avant la Station SUN AGIP Agoè	22 25 91 65
TAKOE	Avant la station CAP ESSO de Zongo (coté opposé)	22 34 03 42
VITAS	Située à Agoè Assiyéyé du coté ouest	22 25 63 43
SATIS	Près du CEG Koshigan à Agoè-logopé sur le Bd de la CEDEAO	22 50 30 55
BAGUIDA	Face CMS de Baguida	22 35 47 77
DE L'EDEN	Route d'Aneho, face Cité Baguida	22 27 53 55

ECHOS DU PAYS

Siège: Agbalépédo
Edité par l'Agence
SIKKA CONSEIL
Récépissé
n°383/14/10/09/HAAC
BP: 80714

Email: echosdupays@gmail.com
Maison de la Presse
Casier n° 26

Directeur de Publication

Augustin M. SIZING
90 03 18 24 / 22 34 13 57

Equipe de Rédaction

Sena A., Blan Patrick Deh
David S., Simeau EGLOU,
M. Mazé, Brel M.

Imprimerie

La Colombe

Tirage

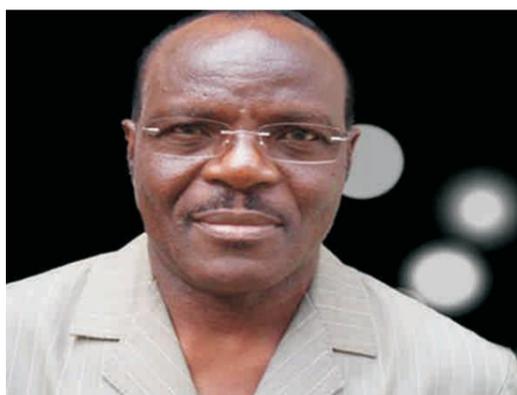
2000 exemplaires

Marches du 21 novembre prochain, CAP 2015 contre UNIR :

Vers la fin du monopole de la rue ?

L'actualité politique dans notre pays est dominée par les marches annoncées de CAP 2015 programmée pour le 21 novembre 2015 et du parti Union pour la République (UNIR) le même jour. Les dernières évolutions de l'actualité sociopolitique au Burkina-Faso a semblé inspiré l'opposition togolaise qui croit que la situation est totalement similaire et qu'une telle révolution a libre cours au Togo à l'heure actuelle ou le débat est plutôt concentré sur la présidentielle de 2015. CAP 2015 composé des huit partis d'opposition que sont l'ANC, le PDP, le PSR, la CDPA, le NET, l'UDS Togo, le MRC et SANTE DU PEUPLE veulent tenter de créer une situation de déstabilisation de la quiétude des populations et prouver au pouvoir sa force de mobilisation. Eh bien la stratégie a déjà du plomb dans l'aile, car UNIR a l'intention de faire la même chose ce même jour. Ces deux marches en perspective pour le 21 novembre 2015 prochain, promettent –elles des étincelles ? En tout cas, le moins qu'on puisse dire c'est que la démonstration de force aura lieu et l'on verra s'il ya équilibre des terreurs ou preuve de popularité ou de légitimité d'un côté ou de l'autre. Une chose est certaine, c'est que les autorités togolaises en charges des

manifestations politiques et de la sécurité devront tout mettre en œuvre pour éviter que les itinéraires connaissent un croisement afin d'éviter tout heurt. De fait, il est évident que la révolution au Burkina a fait chasser le président Blaise Compaoré qui était au pouvoir depuis 27 bonnes années. Seulement voilà, il faut savoir qu'il ya révolution et condition d'une révolution. Au sein de tout peuple il peut surgir une révolution quelle qu'elle soit, mais avant qu'il ait une révolution, il faut réunir les ingrédients pouvant amener à la révolution populaire. Les raisons sont multiples mais nous pouvons citer quelques unes. Pour qu'il y ait une véritable révolution du genre à faire chuter un pouvoir, il faut que l'opposition qui dans le cas d'espèce veut l'initier, ait le peuple derrière elle avec des motivations purement nationales et non partisans. Pour y arriver, celle-ci devrait elle-même être unit, ce qui est loin d'être le cas de l'opposition togolaise dont les inimitiés étalées au grand jour prouvent à plus d'un titre qu'elle est très loin d'avoir le même langage. En outre, la révolution a été possible au Burkina-Faso avec un peuple qui au-delà de tout, partage un idéal commun et s'accepte mutuellement. Au Togo,



Georges Aidam, Premier Vice-Président, UNIR



Jean Pierre Fabre, candidat de CAP 2015

il n'est plus un secret pour personne, la viscérale envie de chasser le pouvoir en place a emmené certains leaders de l'opposition à raidir leurs positions au point de semer par leur propos et actes les graines du mise en lambeau du tissu social déjà très fragile au lendemain de l'instauration du pourtant bon système politique qu'est la démocratie mais mal comprise par nos populations. Une chose est certaine, le vendredi 21 novembre 2014 prochain promet une démonstration de force pour UNIR et CAP 2015. On aura donc huit partis politiques d'opposition contre le parti au pouvoir. UNIR n'a plus semble-t-il l'intention de faire les enfants de cœur, par cette action ce parti ne veut plus certainement laisser la rue à Fabre et ses copains qui avaient fait siennes les rues de la capitale

depuis quelques années. En lieu et place de la terreur que CAP 2015 voulait semer, c'est plutôt l'équilibre des terreurs qui risque de régner. C'est donc dans cette atmosphère de préparation des marches de CAP 2015 et d'UNIR que la candidature partiellement unique de Fabre fait encore des vagues. Interviewer sur republicoftogo.com, Aimé GOGUE de l'ADDI qui figole avec le CAR, une proposition de loi à déposer à l'assemblée nationale sur les réformes, s'est laissé dire : « la question du candidat unique doit être soumise à une base bien plus large que celle des responsables qui ont assisté au conclave CST/Arc en ciel », une preuve que la candidature de Fabre ne requiert pas un sérieux assentiment de nombre de leaders de l'opposition. Le rejet de Jean Pierre Fabre comme candidat unique de

l'opposition capable de gagner ne date d'ailleurs pas de ce jour. Entre juillet et août 2013, James T. Gerrier Alfiaaaaaa, connu pour ses positions extrémistes, et dans un article intitulé, Togo : que voulons-nous en 2015 ?, s'exclamait à propos de Fabre: « il ne remplit pas les conditions pour être le candidat du peuple en 2015. C'est un choix entre le sentiment et la raison. Si vous utilisez la raison, le Togo sera libéré mais vous continuez par végéter dans les sentiments vous n'aurez vos yeux que pour pleurer en 2015... Si les Togolais veulent que Faure Gnassingbé reste à la tête du Togo il n'ont qu'une seule chose à faire: Présenter Jean-Pierre Fabre comme candidat ». Il est donc visible que l'opposition doit revoir sa copie pour 2015.

Siméau Eglou

Débats sur l'accès équitable aux médias d'Etat :

Amener les médias officiels à donner la parole à tout le monde

Mieux vaut tard que jamais. La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) est en train de réaliser l'une de ses principales préoccupations. Celle de résoudre la grande problématique de l'accès équitable de tous aux médias officiels en vue d'une participation inclusive aux affaires de la cité. Elle a à cet effet organisé un séminaire-atelier de deux jours qui a pris fin hier à Lomé. A l'issue de cet exercice qui a réuni les cadres des médias officiels du Togo, la HAAC souhaite installer un véritable mécanisme de répartition en ce qui concerne l'utilisation des médias officiels par tous les groupes sociaux et politiques.

La Constitution togolaise du 14 Octobre 1992 en son article 130, confie à la HAAC, la mission de « veiller à l'accès équitable des partis politiques et des associations aux moyens officiels d'information et de communication ». C'est à cet effet que la HAAC a pris le 14 Mars dernier, l'acte réglementaire qui fixe les modalités pratiques d'accès des partis politiques, des associations, des syndicats et des Institutions de la République aux médias officiels que sont : la Télévision togolaise (TVT), Radio Lomé, Togo Presse, l'Agence Togolaise de Presse (ATOP) et Radio Kara. Il s'agit à travers ce séminaire, de débattre



La table d'honneur

sur la possibilité de mise en œuvre de cet Arrêté du 14 Mars 2014 qui a un double objectif : d'abord « fixer les modalités pratiques d'accès équitable des partis politiques, des syndicats et associations aux médias officiels ». Il s'agit ensuite de « garantir l'utilisation équitable et appropriée des organes publics de presse et de communication audiovisuelle par les Institutions de la République, chacune en fonction de ses missions constitutionnelles ». L'alinéa premier de l'article 4 de cet arrêté dispose en effet : « Les médias officiels sont tenus, dans leur mission, de respecter les principes de pluralisme, d'équité, d'égalité et d'équilibre ». Et l'article 7 d'ajouter : « Les journalistes et autres professionnels de la

communication des médias officiels sont tenus, dans l'exercice de leur fonction, à la stricte impartialité, à la neutralité et au respect scrupuleux de la déontologie et de l'éthique ».

« La plupart des partis politiques surtout ceux de l'opposition disent souvent qu'ils n'ont pas accès aux médias officiels. Partant de ces observations, et de ces remarques, nous disons qu'au niveau de la HAAC, il est prévu des dispositions qui nous demandent et qui nous obligent même à faire en sorte que tout le monde puisse avoir accès aux médias d'Etat », a expliqué Biossey Kokou Tozoun, président de la HAAC. Il a ajouté que c'est cet Arrêté pris tout récemment et qui permet aujourd'hui à la HAAC de

commencer à faire l'exercice qui permettra aux médias d'Etat ou médias officiels de pouvoir s'exercer en donnant la parole à tous le monde.

Pour M. Michael OFFERMANN, représentant du HCDH à ce séminaire, cette rencontre vient à point nommé car elle intervient dans un moment important de la vie politique nationale, marquée par les préparatifs des prochaines présidentielles de 2015 au Togo. « Les médias qui sont un moyen d'expression essentiel pour les acteurs démocratiques jouent un grand rôle dans la formation de l'opinion publique. C'est pourquoi ils doivent s'ouvrir à tous les courants d'opinion pour un enrichissement du débat socio politique », a souligné Michael OFFERMANN avant d'ajouter que « les médias de services publics qui constituent une vitrine pour le pays ont le devoir de s'ouvrir à tous les courants de pensée dans le but de consolider les principes démocratiques au Togo ». Il faut préciser que cet Arrêté ne s'applique pas aux périodes de précampagne et de campagne électorales. Car ces périodes font l'objet de mesures réglementaires spécifiques de la HAAC.

David SOKLOU

Réunification de l'Allemagne :

Il y a 25 ans la chute du mur de la honte

L'histoire de l'Allemagne est marquée au cours du 20ème siècle dernier par de grands événements qui n'ont pas manqué de retenir l'attention. Ce sont les deux guerres mondiales, la division et la réunification de l'Allemagne. Certes parmi tous ces événements, celui qui restera le plus dans la tête des Allemands est la réunification des deux Etats allemands ; donc de la chute du mur de la honte. En effet, de 1961 à 1989, Berlin la capitale de l'Allemagne a été traversée par un mur qui séparait Berlin-Ouest (qui appartenait à la République fédérale d'Allemagne, ou RFA) et Berlin-Est (qui appartenait à la République démocratique allemande, ou RDA).

Matérialisation de la guerre froide, ce mur a été édifié en quelques jours en août 1961 par les autorités de la RDA de Walter Ulbricht, avec l'approbation des autorités de Moscou. Le mur de la honte avec 15 km de long, 140 km de barbelés, surveillé par 160 miradors - sépare la zone berlinoise sous contrôle soviétique de celles occupées par les armées alliées coupait la ville en deux. Il empêche toute émigration de RDA vers la RFA. Symbole de l'antagonisme opposant bloc communiste et Occidentaux, le mur de Berlin empêche chacune des deux Allemagnes de formuler les intérêts que chaque nation défend en matière diplomatique en raison d'une intégrité territoriale qui n'existe plus. Seule la chute du régime Honecker en RDA et le dégel des relations internationales à la suite de l'arrivée au pouvoir de Mikhaïl Gorbatchev permettent au « mur de la honte » de s'effondrer, dans la liesse populaire, le 9 novembre 1989.

La réunification des deux Allemagnes

Ce qui est plus intéressant de savoir est que l'effondrement de ce mur constitue de facto la réunification des deux Allemagnes. Depuis 1989, soit 25 ans après, la situation de la grande Allemagne s'est considérablement améliorée dans tous les domaines. En effet, l'Allemagne est régie par une Loi fondamentale (Grundgesetz) adoptée le 8 mai 1949 par les représentants des onze Länder de l'Allemagne de l'Ouest. Entrée en vigueur le 23 mai 1949, elle a donné naissance à la République fédérale d'Allemagne, définie comme un État fédéral démocratique et parlementaire. Le 3 octobre 1990, les cinq Länder de RDA ont adhéré à la Loi fondamentale. Avec la réunification, la grande Allemagne a pratiquement hérité tout du système de la RFA. Selon le pouvoir exécutif, le chef de l'État est le président de la République fédérale. Il est élu pour un mandat de cinq ans, renouvelable une fois, par une Assemblée fédérale constituée des députés du Bundestag, la Diète fédérale, et d'un



Une image du mur de Berlin (Archives)

nombre égal de députés élus par les parlements des Länder, les Landtage. Sa fonction est essentiellement représentative. À l'extérieur, il représente la République fédérale d'Allemagne, conclut les traités avec les États étrangers, accrédite et reçoit les ambassadeurs. La vie politique allemande est dominée par deux partis, l'Union chrétienne-démocrate (CDU) et sa branche bavaroise, la CSU, plus conservatrice – et le Parti social-démocrate (SPD). Les autres partis représentés au Bundestag sont le Parti libéral (FDP), les Verts et le Parti du socialisme démocratique (PDS), rebaptisé Parti de gauche en 2005.

La naissance de ces deux Etats allemands remonte entre mai et septembre 1946, et les Allemands habitant les zones d'occupation occidentales pouvaient voter pour élire les conseils municipaux et les Assemblées consultatives des Länder. Au printemps 1947, les Länder de l'Ouest se dotent de Constitutions démocratiques et de gouvernements locaux. La guerre froide fait éclater l'alliance fragile entre les anciens alliés. Après l'échec de la conférence de Moscou en avril 1947, alors que le président des États-Unis, Harry Truman, a défini sa politique de containment, l'idée d'un État d'Allemagne occidentale, suffisamment fort pour pouvoir contenir l'expansionnisme soviétique, progresse chez les Américains et les Britanniques, puis chez les Français. Le coup de force communiste de Prague (février 1948), en Tchécoslovaquie, puis le blocus de Berlin imposé par les Soviétiques, de juin 1948 à mai 1949, rallie la population et les partis politiques des zones occidentales à l'idée de la création d'une Allemagne de l'Ouest. Dès 1948, les trois zones situées à l'ouest ont été fusionnées et les Allemands encouragés à former un gouvernement démocratique. En octobre 1948, le Conseil du peuple allemand, qui a été instauré dans la zone d'occupation soviétique, accepte une Constitution qui donne naissance à la République démocratique allemande (RDA), État socialiste créé sur le modèle soviétique. En mai 1949, le Conseil parlementaire ouest-allemand,

constitué par 75 députés des Länder et présidé par Konrad Adenauer, adoptent la Loi fondamentale de la République fédérale d'Allemagne (RFA).

L'arrivée au pouvoir de Mikhaïl Gorbatchev en URSS et sa politique de perestroïka jouent un rôle essentiel dans la chute des régimes communistes d'Europe de l'Est. La RFA renforce sa coopération avec la RDA, dont les dirigeants résistent au changement. Après l'ouverture des frontières en Pologne, en Hongrie puis en Tchécoslovaquie, qui déclenche un mouvement de migration des Allemands de l'Est vers l'Occident, la contestation s'organise en RDA. Le 9 novembre, l'ouverture et la destruction du mur de Berlin scellent les retrouvailles du peuple allemand et amplifient la vague de départs vers l'Ouest. Malgré les craintes et les réticences exprimées par les voisins de l'Allemagne, le chancelier ouest-allemand Helmut Kohl lance, le 28 novembre, le processus de réunification, en proposant un programme en dix points. Début février 1990, Hans Modrow, son homologue est-allemand, se rallie à l'idée d'une réunification en quatre étapes. Le processus se précipite après les premières élections législatives libres en RDA, le 18 mars, qui voient la victoire des partisans d'une unification rapide. Le 18 mai 1990 est signé le traité d'union économique et monétaire, qui entre en vigueur en juillet. Après la signature du traité d'unification, le 31 août, et sa ratification par les deux Parlements le 20 septembre, la réunification politique est officiellement proclamée le 3 octobre 1990. La coalition gouvernementale dirigée par Helmut Kohl enregistre une victoire décisive lors des premières élections de l'Allemagne réunifiée, en décembre 1990. Le 20 juin 1991, le nouveau Bundestag choisit Berlin comme capitale de l'Allemagne. La réunification entraîne une série de difficultés économiques et sociales, qui s'annoncent longues à résorber. Le fossé est visible entre les deux Allemagnes, entre les « Ossis » dont le niveau de vie demeure inférieur et qui peinent à trouver leur place dans le nouveau système économique et

politique, et les « Wessis », nombreux à penser qu'ils sacrifient leur niveau de vie pour soutenir les Allemands de l'Est. Dans un pays qui fait figure de géant économique, la pauvreté croissante d'une partie de la population accroît les tensions



Angela Merkel en 1989 (Archives)

entre communautés, les premières victimes étant les étrangers, travailleurs immigrés et demandeurs d'asile.

Les enjeux de la réunification

L'Allemagne réunifiée doit également trouver sa place sur la scène internationale. À l'été 1994, le départ des dernières troupes d'occupation à l'Ouest comme à l'Est fait de l'Allemagne une nation totalement souveraine. Si elle a obtenu une représentation plus importante au Parlement européen, économique et démographique, l'Allemagne demande toujours un siège permanent au Conseil de sécurité des Nations unies. Les partenaires européens de l'Allemagne, au premier rang desquels la France, s'inquiètent, craignant de voir le pays se tourner davantage vers l'Est au détriment de la construction européenne. En 1993, les électeurs allemands approuvent pourtant le traité de Maastricht et l'entrée de l'Allemagne dans la nouvelle Union européenne (UE). Attachés à l'élargissement de l'Union et favorables à une réforme institutionnelle allant dans le sens d'une fédéralisation, les dirigeants

allemands renforcent, dans le même temps, les liens avec les anciens États communistes. En juin 1991, après que l'Allemagne ait reconnu la frontière Oder-Neisse avec la Pologne, les deux pays signent un traité de coopération. En février 1992, un traité d'amitié est conclu avec la Tchécoslovaquie.

À la suite de la défaite du SPD aux élections locales de mai 2005, Gerhard Schröder organise un vote de défiance au Parlement qui entraîne la convocation d'élections anticipées. Par ce pari jugé très risqué par de nombreux analystes, le chancelier espère obtenir une majorité claire de soutien à ses réformes. La CDU donnée largement gagnante en début de campagne voit son avance se réduire jusqu'au scrutin de septembre 2005 qui ne permet pas de dégager une majorité claire. La CDU obtient en effet 35,2 % des suffrages (226 sièges) et le SPD 34,2 % des suffrages (222 sièges).

Avec 9,8 % des suffrages (61 sièges), le FDP obtient pour sa part l'un de ses meilleurs scores, mais celui-ci ne suffit pas pour former une majorité avec la CDU du fait de la contre-performance de cette dernière. Le Parti de gauche, regroupant le PDS et l'Alternative électorale pour le travail et la justice sociale (WASG), réussit sa percée en recueillant 8,7 % des suffrages (54 sièges), devant les Verts qui obtiennent 8,1% des suffrages (51 sièges). Plusieurs semaines de négociations sont alors nécessaires pour aboutir à la formation d'une grande coalition entre la CDU et le SPD (la deuxième après celle mise en place entre 1966 et 1969), dirigée par Angela Merkel, la présidente de la CDU. Un programme de gouvernement organisé autour des mots d'ordre « assainir, réformer et investir » est adopté avec pour objectif de réintégrer les seuils exigés par le Pacte de stabilité et de relancer la croissance et l'emploi.

Brel (Source : Encarta 2009)

TOGO BREAKING NEWS
L'actualité du Togo en avant-première
www.togobreakingnews.com

Perspectives de développement du secteur privé:

La Société Financière Internationale s'engage à soutenir le Togo

Les efforts du Togo dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires ne passent pas inaperçu. La bonne place occupée par le pays dans le classement du dernier rapport « Doing Business » du Groupe de la Banque mondiale encourage d'autres institutions à s'engager pour soutenir le Togo dans ses efforts de développement. C'est le cas de la Société Financière Internationale (IFC). En visite de travail lundi dernier au Togo, la Directrice générale pour l'Afrique de l'Ouest et Centrale de l'IFC, Mme Saran Kebet-Koulibaly a réaffirmé l'engagement de l'institution qu'elle dirige, de renforcer les investissements dans les secteurs prioritaires du développement.

Au cours de cette visite au Togo, Mme Saran Kebet-Koulibaly était accompagnée de Madame Ronke-Amoni Ogunsulire qui est la nouvelle Représentante Régionale d'IFC couvrant le Togo et de Monsieur Hamidou Sorgo, le Chargé des Opérations pour le Togo. Dans son entretien avec le Premier Ministre Kwesi Selegodji Ahoomey-Zunu sur les possibilités de renforcement de l'appui d'IFC au Togo, Mme Kebet-Koulibaly a félicité les autorités togolaises pour les efforts entrepris pour améliorer le climat des affaires traduits de façon encourageante dans le dernier classement du rapport « Doing Business 2015 ».

« Nous avons félicité les autorités togolaises pour les efforts de réformes entrepris pour faciliter la pratique des affaires dans le pays. Le pays vient d'être classé 3ème des 10 meilleurs réformateurs par le dernier rapport « Doing Business » et ceci est très positif



Saran Kebet-Koulibaly

pour le pays. Nous avons également rassuré les autorités de notre engagement à les soutenir dans leurs efforts pour attirer des investissements privés, et à renforcer les financements dans les secteurs prioritaires pour soutenir la croissance économique et créer des emplois », a laissé entendre Mme Kebet-Koulibaly.

Cette dernière s'est par ailleurs entretenue avec quelques partenaires d'IFC au Togo. Elle a également visité le Port Autonome de Lomé en vue de constater l'évolution des infrastructures en cours de réalisation dans le cadre du projet de terminal à conteneurs « Lomé Container Terminal - LCT ». Dans ce projet, l'IFC a apporté un financement de

82,5 millions de dollars et a mobilisé 142 millions de dollars auprès d'autres investisseurs en soutien à la construction de ce terminal ultramoderne de manutention des conteneurs.

« La construction de ce nouveau terminal rendu possible grâce à l'important apport financier de la Société Financière Internationale, permettra d'opérer une transformation majeure de l'économie togolaise en vue de reconquérir un rôle central dans le transport des marchandises en Afrique », a souligné à ce propos, Frederik Kamperman, Président Directeur Général de LCT.

Dans les perspectives pour une meilleure

contribution d'IFC au développement du secteur privé local, Mme Kebet-Koulibaly s'est également entretenue avec des représentants du secteur privé regroupés au sein de la chambre du commerce, de l'association des grandes entreprises et des industries et du Patronat.

« Cette rencontre avec les représentants du secteur privé nous a permis d'entrevoir les opportunités et défis du développement du secteur privé au Togo, et les perspectives pour un soutien plus accru de IFC. Nous intervenons déjà dans le domaine des infrastructures, de l'agro business, de la manufacture et du secteur financier, mais nous pensons à accroître nos activités pour contribuer à faire du secteur privé le véritable moteur de la croissance économique », a conclu Saran Kebet-Koulibaly.

Membre du Groupe de la Banque mondiale, la Société financière internationale (IFC) est la principale institution de développement au monde. Elle est au service exclusif du secteur privé et collabore avec des entreprises privées dans une centaine de pays. Elle consacre son capital, son expertise et son influence à l'élimination de l'extrême pauvreté et à la promotion d'une meilleure répartition des richesses. Il faut préciser qu'au cours de l'exercice 2014, l'IFC a fourni plus de 22 milliards de dollars de financements pour améliorer les conditions de vie dans les pays en développement et pour résoudre les problèmes les plus urgents en matière de développement.

David SOKLOU

Développement du secteur informel :

Les « Zémidjans » ont leur mutuel

Les conducteurs de taxis moto communément appelés « zémidjans » ont dorénavant leur mutuel. Il s'agit de la Mutuelle des Conducteurs de Taxi Moto (MUCTAM-Togo). Initiée par la Délégation pour l'Organisation du Secteur Informel (DOSI), cette mutuelle a été officiellement lancée ce lundi 10 novembre à Atakpamé, Chef lieu de la région des Plateaux. Une cérémonie présidée par le Premier ministre Ahoomey-Zunu. C'est une mutuelle qui entend réduire la situation de vulnérabilité de ces conducteurs de taxi-moto en leur permettant de bénéficier d'une couverture sociale.

La mise en place de la MUCTAM au Togo est un projet du gouvernement togolais, piloté par la DOSI. Le pays compte plus de 5.051 zémidjans et nourrit des dizaines de milliers de personnes selon des chiffres issus d'un recensement de taxi moto organisé en début de cette année. Cependant, ce métier qui accueille de plus en plus de pratiquant, a ses réalités qui sont souvent difficiles : Il faut se lever tôt et rentrer tard à la maison avec un revenu dérisoire dans la majorité des cas. Sans compter les risques d'accidents de circulations auxquels s'exposent ces conducteurs tous les jours de travail.

Le lancement de cette mutuelle s'inscrit dans un programme quinquennal pour



faire progressivement d'un Zémidjan, « un entrepreneur ». L'enjeu, selon le Ministre Ninsao Gnofam des travaux publics et des transports, consiste à « ériger progressivement des remparts contre la vulnérabilité de l'emploi en créant les conditions d'une sécurité juridique et économique accrue et en introduisant dans le secteur des conducteurs de taxi moto, les prémices de la couverture sociale universelle ».

A travers cette initiative, il s'agit concrètement d'une garantie individuelle accident pour le conducteur et le passager remorqué, d'une assurance maladie avec

une réduction des frais médicaux pouvant aller jusqu'à 80%, d'une retraite complémentaire, voire la reconversion professionnelle vers d'autres secteurs d'activité. « Le Zémidjan est un acteur important de la vie économique. Il a un rôle essentiel à jouer. Il est apparu nécessaire que cette activité soit valorisée et considérée à sa juste valeur. Aujourd'hui, le zém doit se considérer comme un acteur économique de plein droit », souligne Ingrid Awadé, la Directrice générale de la DOSI.

« Dans les villes comme dans les villages, le taxi-moto est souvent le moyen le plus pratique pour arriver rapidement à

destination. Nous en avons pleinement conscience. Nous sommes ici pour que vous sachiez que nous vous soutenons et sommes de votre côté (...); L'effectivité de cette mutuelle est un pas important et un pas de plus que nous faisons tous dans la bonne direction, celle qui consiste à agir pour que le Togo nouveau que nous construisons ne laisse personne au bord du chemin », a déclaré le Premier ministre. Il a ajouté que les efforts vont se poursuivre pour que les conducteurs de taxi moto et les autres travailleurs de l'informel aient toute leur place dans la société.

Au cours de cette cérémonie, les conducteurs de taxi moto ont exprimé leur adhésion pleine et entière à cette initiative bénéfique. « Nous avons toujours eu l'impression d'être abandonnés, que notre métier de conducteur de taxi-moto était oublié et ne pouvait jamais faire objet d'une préoccupation de la part du Gouvernement. Aujourd'hui, la Muctam vient de nous prouver le contraire à savoir que la situation de zémidjans était au cœur des préoccupations des autorités qui n'ont ménagé aucun effort pour mûrir des idées, trouver des solutions qui se traduisent par la création de cette mutuelle », a indiqué Komlan Adjaro, le porte-parole des Zémidjans.

David SOKLOU

Vieillir en bonne santé : Une préoccupation à ne pas négliger

Le 02 octobre dernier lors de la célébration de la journée internationale des personnes âgées, la Ministre Ekoué Dédé Ahouefa en charge de l'Action sociale soulignait la nécessité pour tous de réfléchir sur les conditions de vie des personnes âgées et d'intensifier des actions en leur faveur.

En effet, même si la proportion des personnes âgées demeure encore faible aujourd'hui, leur effectif augmente de plus en plus rapidement et leurs conditions de vie, extrêmement contrastées en fonction du niveau de vie de chaque famille. Dans la plupart des pays, la prise en charge des personnes âgées repose principalement sur des solidarités privées, et surtout familiales. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), une grande série sur la santé et le vieillissement avertit que si les systèmes de santé ne trouvent pas des stratégies efficaces pour résoudre les problèmes auxquels la population vieillissante est confrontée dans le monde, la charge croissante des maladies chroniques aura de lourdes répercussions sur la qualité de vie des personnes âgées. « Comme on vit de plus en plus vieux partout dans le monde, la hausse de la fréquence des maladies chroniques et la baisse de la qualité de vie sont en passe de devenir un défi majeur pour la santé publique », note l'institution. Un peu partout dans le monde, l'espérance de vie des personnes âgées continue d'augmenter. Selon les chiffres



de l'OMS, en 2020 et pour la première fois dans l'histoire, le nombre des personnes de plus de 60 ans dépassera le nombre d'enfants de moins de 5 ans. D'ici 2050, on s'attend à ce que la population mondiale âgée de 60 ans et plus atteigne 2 milliards de personnes, contre 841 millions actuellement. Parmi elles, 80% vivront dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

En Afrique noire, essentiellement sous l'effet de la migration des jeunes adultes et des adolescents, la proportion de personnes âgées est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain. Ils sont rares les pays qui ont mis en place des politiques publiques véritablement ciblées sur les personnes âgées. Il

n'existe que des pensions de retraites, qui sont d'ailleurs généralement modiques, et limitées aux personnes qui ont travaillé dans le secteur formel. Au Togo, les personnes âgées représentaient 5,6 % de la population en 2010 et seraient de 12% de cette population en 2025. « Bien vieillir » ou « vieillir en bonne santé » doit donc être une question de plus en plus préoccupante aussi bien au niveau individuel qu'au niveau des autorités publiques.

Le Dr Ties Boerma, Directeur du Département Statistiques sanitaires et systèmes d'information à l'OMS averti que « Si certaines interventions pourront s'appliquer dans le monde entier, il sera important que les pays surveillent la

santé et l'état fonctionnel de leurs populations vieillissantes pour appréhender les tendances sanitaires et concevoir des programmes répondant aux besoins spécifiques qu'ils auront identifiés ».

Au Togo, le pays mène déjà de nombreuses actions dans le sens de la protection des personnes âgées qui participent de diverses manières au développement économique et social. Dans le but de conserver le potentiel des personnes âgées, une direction des personnes âgées et un Conseil National Consultatif des Personnes Agées ont été mis sur pied. La sécurité sociale a été renforcée, l'accès aux soins pour ces personnes a été facilité. La construction des centres de détente et de loisirs des personnes âgées dans toutes les régions du Togo n'est pas du reste. Mais les actions doivent se poursuivre. Considérée comme l'âge ultime de l'être humain, la vieillesse succède à l'âge mûr, et est appelé aussi par euphémisme « troisième âge ». La vieillesse est associée à l'entrée dans la soixantaine, voire avant. D'une manière générale, on retrouve chez une personne âgée des rides, des cheveux blancs et la perte des cheveux. Après 75 ans, des signes de faiblesse physiques et des dérèglements physiologiques tendent à se développer. Aussi, les performances de la mémoire sont progressivement affectées.

Kossi D.

Guichet Unique au Port Autonome de Lomé : (Suite de la page 2) Les phases 2 et 3 désormais opérationnelles

La concession dont a bénéficié le Concertium Bureau Veritas/SOGET pour la mise en place et l'exploitation du guichet unique pour le commerce extérieur est d'une durée de 10 ans. Elle comporte les avantages comparatifs certains dans un contexte de compétitivité accrue pour les débouchés maritimes. Avec le Guichet Unique, les bénéfices induits pour le Togo sont, à ne pas en douter, nombreux selon la Ministre du commerce et de la Promotion du secteur Privé. Il s'agit entre autres de la sécurisation des recettes ; l'instauration d'un environnement favorable à la compétitivité des opérateurs économiques des places portuaires ; la réduction des coûts et délais de réalisation des opérations commerciales et logistiques ; la dématérialisation des

documents et la simplification des procédures portuaires ; la traçabilité des opérations et des marchandises ; l'amélioration de la productivité et l'accélération du temps de passage grâce à l'automatisation des procédures. En tout état de cause, les objectifs stratégiques de cette plate forme sont donc de la plus haute pertinence et se complètent harmonieusement pour stimuler tous les acteurs à l'effort, à l'imagination et à l'action en vue de permettre au Togo de poursuivre sa progression sur tous les tableaux de classement des indicateurs de performances économiques. Il va de soi que les activités relatives à la mise en place et l'exploitation du Guichet Unique permettront des atouts majeurs à même

de répondre aux nouveaux défis et enjeux du Togo qui s'est résolument engagé dans un processus de développement et de modernisation. Les exemples palpables sont les réformes engagées ça et là qui, toutes à la fois, traduisent l'attachement du gouvernement à la consolidation des bases d'une croissance économique inclusive comme fer de lance de la nouvelle société et de sa vision prospective.

Cette cérémonie de lancement a été couronnée par la projection des documents et des statistiques pour permettre à l'assistance de mieux maîtriser le processus du guichet unique en général et du déroulement des phases 2 et 3 en particulier.

Dans la phase 2, il y a plusieurs étapes : d'abord la création du dégroupage BL qui se traduit par la saisie par le transitaire, la

validation, la mise à jour du BL, la transmission, la procédure de sortie des marchandises dégroupés, vu au quai et Bon à délivrer, la liquidation de la déclaration, l'émission des factures, l'envoi du DFU et le paiement. Ensuite vient la création du dégroupage/dépotage du conteneur qui se traduit par la saisie par le transitaire du BAD, la validation et soumission à la douane, mise à jour du BL de la SYDONIA et la transmission vers SYDONIA. Dans cette phase 2 se trouvent également le transfert du conteneur et le dépotage, la procédure de sortie des marchandises déportées, le trafic des véhicules. Sur la phase 3, on note le trafic conventionnel, le Vrac et la procédure de sorties des marchandises.

Brel

Burkina:

Les négociations buttent sur la présidence du parlement de transition

Les négociations sur la transition au Burkina Faso achoppaient mercredi sur les exigences formulées par les militaires de présider le parlement provisoire pour conserver une influence une fois le pouvoir rendu aux civils. Les militaires exigent la présidence de la future assemblée, le Conseil national de transition (CNT), mais leur demande est contestée par des membres de la société civile et de l'opposition. Dans une structure à deux têtes, avec un militaire à la tête du CNT d'un côté et un président de transition civil de l'autre, "naturellement le militaire aura la préséance car il a les armes avec lui", a déclaré Etienne Traoré, président d'un parti d'opposition.



L'opposition, la société civile et les autorités religieuses et traditionnelles se sont réunies mercredi pour discuter de la place à laisser à l'armée dans la transition prévue pour durer un an. Ces trois composantes civiles avaient rédigé le weekend dernier un projet de "charte de transition", sorte de constitution intérimaire. Les militaires y ont ensuite apporté des amendements. Mais ceux-ci sont en partie contestés dans le camp des civils qui tentent de dégager entre eux une position commune face à l'armée.

Un accord avec les militaires est impératif pour que ceux-ci rende aux civils le pouvoir qu'ils détiennent depuis la chute du président Blaise Compaoré, renversé par la rue le 31 octobre après 27 ans de règne.

Les deux camps ont "acté" que le président et le Premier ministre de transition seraient des civils, a déclaré Luc Marius Ibriga, un éminent responsable d'ONG. L'homme fort du Burkina est,

depuis la chute du président Compaoré, un militaire, le Lt-colonel Isaac Zida, Les divergences portent désormais essentiellement sur le parlement. D'après un gradé, l'armée a demandé que le CNT "soit présidé par un militaire", sans en préciser les pouvoirs.

Elle voudrait également que ce conseil n'ait pas de rôle législatif mais uniquement consultatif, affirment les civils qui rejettent cette idée.

Le Parlement, "l'incarnation de la civilité", ne peut "être dirigé par un militaire" dans une transition dite "civile", a lancé M. Traoré, président du Parti pour la démocratie et le socialisme, qui dit "douter d'une conclusion consensuelle" de cette question "pour l'heure".

"Un CNT qui n'est pas délibératif est une coquille vide. Le chef d'Etat va gouverner par décret", a renchéri un délégué de la société civile, qui a

requis l'anonymat.

Mardi, peu après avoir rencontré les présidents sénégalais et togolais, Macky Sall et Faure Gnassingbé, envoyés à Ouagadougou par l'organisation régionale de la Cédéao, Zéphirin Diabré, le chef de file de l'opposition, avait pourtant qualifié les "observations" des militaires de "recevables".

Des "différences de vue" subsistent sur "les organes de transition", avait pointé le chef d'Etat sénégalais, pour qui tout devait "rentrer dans l'ordre" d'ici mercredi. "Nous arriverons à un consensus", avait-il lancé, optimiste.

- 'Réconciliation' -

Mais si les civils prévoient une Assemblée de 90 députés, dont 10 seulement sont des militaires et 10 autres sont issus de l'ancien camp au pouvoir, l'armée veut aussi un CNT de 60 membres, répartis équitablement entre opposition, société

civile, militaires et ex-majorité (15 sièges chacun). L'armée refuse également la création d'une Commission dite "de réconciliation et des réformes", plus politique, voulue par la société civile.

"Ils ne veulent pas qu'on fasse la lumière sur les crimes économiques et de sang" commis par l'ancien régime, a estimé Hippolyte Domboué, un cadre d'ONG.

Lundi, le président mauritanien Mohamed Ould Abdel Aziz, président en exercice de l'Union africaine, était venu rassurer les protagonistes. L'UA avait posé le 3 novembre un ultimatum à l'armée burkinabè pour qu'elle cède sous quinze jours le pouvoir aux civils.

"L'UA n'est pas venue (...) pour vous menacer de quoi que ce soit", avait déclaré M. Aziz, multipliant les messages rassurants devant la presse. Loin des micros, il avait toutefois maintenu le délai de l'UA, qui expire dans six jours, selon une source diplomatique.

Les médiateurs africains "veulent aller directement aux élections, même dans six mois. Mais pour nous, il ne s'agit pas seulement de cela. Blaise Compaoré aussi organisait des élections", remarque un délégué de la société civile.

Hervé Ouattara, un autre délégué, appelle civils et militaires à "accorder leurs violons entre eux". "Les propositions de l'armée ne sont pas alarmantes. On doit pouvoir s'entendre", estime-t-il.

Les deux camps ne se sont toujours pas rencontrés au sujet de la charte. Une fois un accord trouvé sur ce document se posera le choix, autrement délicat, du président de la transition.

jeuneafrique

CAN-2015:

Les remplaçants s'échauffent après le hors-jeu du Maroc

L'Angola? Le Gabon? Un autre pays? Le temps presse pour trouver un nouveau pays organisateur pour la Coupe d'Afrique des nations (17 janvier - 8 février) après les sanctions contre le Maroc, qui pourraient n'être que les premières.

Où aura lieu la CAN-2015 ?

Une certitude: le tournoi se tiendra aux dates prévues, du 17 janvier au 8 février. Reste à savoir où, puisque l'organisation en a été retirée au Maroc. Une source interne à la Confédération africaine de football (CAF), qui souhaite garder l'anonymat, a indiqué à l'AFP que trois pays au maximum pourraient être sur les rangs, dont l'Angola et le Gabon.

L'Angola, pays riche car gros producteur de pétrole, fait figure de favori. Ses stades sont prêts puisque le tournoi y avait été organisé en 2010. Mais il avait été marqué par l'attaque contre la délégation togolaise par des séparatistes, le 8 janvier 2010 à Cabinda, qui avait fait deux morts. Le Gabon a de son côté co-organisé l'épreuve en 2012 avec la Guinée-Equatoriale.

Alors que l'Afrique du Sud et le Ghana ont fait savoir qu'ils n'étaient pas intéressés, le troisième pays pourrait être soit l'Egypte soit le Nigeria. Mais leur situation politique n'offre pas toutes les garanties.

Une autre piste, étonnante, a été évoquée par le quotidien L'Equipe et la radio tunisienne Shems FM: le tournoi pourrait se tenir au Qatar, hôte controversé du Mondial-2022.

Dès mercredi après-midi, cette hypothèse a cependant été démentie par le vice-président de la fédération qatarienne Saoud al-Mouhannadi. "Ce sont de fausses informations" et présenter le Qatar, pays non africain, pour organiser la CAN "n'a pas de sens", a-t-il dit à l'AFP.

Une délocalisation sur un autre continent ne serait



en effet pas du meilleur effet pour l'Afrique en termes d'image et de souveraineté.

Le choix du nouveau pays hôte devrait être annoncé dans "deux ou trois jours", a affirmé sur France24 le président de la CAF, Issa Hayatou.

Quels sont les arguments du Maroc ?

Sa position n'a pas évolué depuis le 10 octobre: le Maroc fait valoir un "cas de force majeure sanitaire" à cause de l'épidémie d'Ebola, qui a fait près de 5000 morts, essentiellement dans trois pays d'Afrique de l'Ouest (Guinée, Libéria, Sierra Leone). D'où ses demandes répétées de report de la compétition, hypothèse que la CAF a toujours exclue.

Car du côté de l'instance, on juge que l'argument Ebola ne tient pas alors que le royaume s'apprête à accueillir la Coupe du Monde des clubs pour le compte de la Fifa (10-20 décembre).

Le Maroc est en outre l'un des rares pays à avoir maintenu sans interruption les liaisons aériennes avec les pays directement concernés par Ebola (Sierra-Léone, Guinée, Libéria et Nigeria), via la compagnie nationale RAM.

Et le Maroc a également accueilli des matches éliminatoires de la Guinée, qui n'a pas le droit de recevoir sur son sol à cause d'Ebola.

Quel est vraiment le risque sanitaire ?

Le Maroc dit craindre l'arrivée de supporters venus des pays concernés par Ebola. Or, traditionnellement, la CAN n'attire que très peu de fans venus de l'étranger, en raison du manque de moyens. En outre, le Libéria est déjà éliminé, alors que la Sierra-Leone et la Guinée sont dernières de leur groupe de qualification.

Dans ses préconisations sur Ebola, l'Organisation

mondiale de la santé (OMS) "ne recommande pas" d'annuler les rassemblements de masse mais reconnaît que ce sont "des décisions délicates qui doivent être prises au cas par cas". Le Maroc et la CAF s'appuient tous deux sur ces recommandations, mais pour en tirer des conclusions inverses.

L'infectiologue François Bricaine, ancien chef du service des maladies infectieuses et tropicales à la Pitié-Salpêtrière, a expliqué à l'AFP que le risque de transmission d'Ebola durant la CAN n'est "pas très important". Pour autant, il "conçoit assez bien qu'un pays renonce". Car, outre l'inconnue sanitaire, il faut prendre en compte les "craintes psychologiques" de la population et l'impact que cela risque d'avoir sur la vie économique et le tourisme.

Quelles sanctions pour le Maroc ?

La sélection marocaine a d'ores et déjà été disqualifiée de l'édition 2015. La CAF pourrait décider d'aggraver la sanction, en visant les clubs du royaume ou en disqualifiant les Lions de l'Atlas pour la CAN-2017, voire 2019.

La fédération marocaine ne devrait pas non plus échapper à des pénalités financières importantes même si le ministre des Sports martèle que "le Maroc n'a pas refusé d'organiser la CAN" et n'a "pas failli à ses engagements".

L'organisation de la Coupe du monde des clubs n'est en revanche pas remise en cause puisqu'elle dépend de la Fifa et les préparatifs suivent d'ailleurs leur cours.

Enfin, si la CAF et son président Issa Hayatou voulaient se montrer jusqu'au-boutistes, ils pourraient demander à la Fifa d'exclure le Maroc des éliminatoires pour le Mondial-2018 en Russie.

jeuneafrique



Alerte Virus Ebola

EBOLA : EVITONS TOUS LA PROPAGATION DU VIRUS!

Le virus Ebola, maladie virale hautement contagieuse et très mortelle, sévit depuis quelques mois dans la sous-région ouest africaine. L'Organisation Mondiale de la Santé, OMS, vient de décréter l'épidémie comme une « **urgence de santé publique de portée mondiale** ».

Cela indique donc qu'une mobilisation générale doit être engagée par tous pour éviter la propagation du virus.

Signalons au Centre de Santé le plus proche, aux numéros d'urgences habituels et au **numéro vert 111**, tout cas suspect présentant l'un des signes cliniques accompagnant une forte fièvre suivants :

- diarrhée sanglante
- selles noires
- saignement du nez, de la peau, des gencives ou à tout autre endroit du corps
- sang dans les urines
- crachats contenant des traces de sang
- sang dans les vomissements.

Evitons la contagion de la maladie en observant le respect scrupuleux des règles élémentaires de prévention suivantes :

- éviter tout contact direct avec les personnes malades ou mortes de la maladie
- éviter de manipuler du sang, des sécrétions, des organes ou des liquides biologiques d'animaux ou de personnes infectés,
- ne pas manipuler les gibiers tels que les agoutis, les rats, les souris, les porcs épics, les lièvres, les antilopes, les chauves-souris, les chimpanzés, les gorilles (vivants ou morts).

Evitons tous la propagation du virus d'Ebola !

CECI EST UN MESSAGE DU CONSEIL NATIONAL DES PATRONS DE PRESSE.

Siège : Maison de la presse, Tokoin Trésor - **BP** : 81213-Lomé-Togo
Tél : (00228) 90 11 05 06 / 90 15 87 53 / 22 35 77 66 - **Email** : conapptogo@yahoo.fr